COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 avril 2024

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 12 avril 2024 à l'unanimité des conseillers présents sans observation.

	ENQUÊTE PUBLIQUE - AUTORISATION D'EXPLOITER CHAUVIRÉ TP

La société CHAUVIRÉ TP dont le siège est à Malguénac a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une plateforme de traitement des mâchefers.
L'enquête publique a été clôturée le 10 mai 2024 pendant laquelle il y a eu 3 permanences du commissaire enquêteur à la mairie. La commune de Malguénac est donc sollicitée pour émettre un avis sur ce projet.
Après des échanges sur le tri des déchets, le stockage du mâchefer et les liaisons routières il a été proposé d'émettre un avis favorable avec des réserves.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- EMET un AVIS un avis FAVORABLE à condition que le réseau routier départemental soit privilégié à la voirie communale pour les allers et les retours d'acheminement des matières.

	Avenant n°3 de la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information

Madame le Maire rappelle que la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information entre Pontivy Communauté et Malguénac a été signée le 25 novembre 2021. Depuis, 2 avenants ont été signés.
Cet avenant n°3 propose une nouvelle tarification, pour un service de qualité et adapté aux évolutions du secteur numérique, issue des coûts calculés pour l'année 2023.
La maire rappelle que la qualité de ses services donne satisfaction au personnel et aux élus usagers.
Mme le maire invite l'Assemblée à consulter l'évolution des coûts des prestations informatiques et précise que certains coûts augmentent et d'autres baissent. Il est donc proposé d'accepter l'avenant n°3 de la convention du service commun des systèmes d'information.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- **D'ACCEPTER** l'avenant n°3 de la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information et d'autoriser la maire à le signer.

	CONVENTION FOURRIERE S.P.A.

La Communauté de Commune de Pontivy n'exerçant plus la compétence fourrière celle-ci est rétrocédée à chaque commune. Les tarifs proposés restent inchangés, 0.70 centimes d'euros par habitant.

La SPA Pontivy basée sur Malguénac propose une convention pour 3 ans. Concernant cette année, Pontivy Communauté règlera les cotisations fourrière jusqu'à l'avenant de la Préfecture acté courant avril 2024. Le reliquat annuel sera facturé aux communes.
Mme le maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la signature de cette convention.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- **D'ACCEPTER** la convention fourrière et d'autoriser la maire à la signer.

	ACCOMPAGNEMENT BLAVET TERRES & EAUX : charte + nature

Depuis 2016, Blavet terres & eaux accompagne les collectivités du territoire vers une évolution des pratiques d'entretien des espaces verts dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial du bassin versant. Afin de répondre aux évolutions des besoins communaux, la charte régionale évolue pour devenir à partir de 2024 la charte d'entretien des espaces des collectivités **+ Nature** et permet d'enrichir le suivi en intégrant de nouvelles thématiques.

La collectivité de Malguénac est déjà engagée dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, voire, est déjà en zéro phyto depuis plusieurs années pour l'entretien des espaces publics. Cette charte permet de poursuivre les efforts déjà réalisés et d'identifier des priorités d'actions à mettre en œuvre : réalisation d'un plan de gestion différenciée, récupération des eaux de pluie, désimperméabilisation, etc…

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- **D'APPROUVER** les objectifs de la Charte régionale +Nature et de s'engager dans la poursuite de la démarche vers le zéro phyto et une gestion écologique durable de l'entretien des espaces publics.
- **D'AUTORISER** la maire à signer la Charte +Nature

	TARIFS CAVURNES

Madame le Maire rappelle que des travaux pour installer 5 nouvelles cave urnes ont eu lieu pour la somme de 1475 euros TTC. Il convient donc d'adapter les nouveaux tarifs et propose les tarifs suivants :

Jardin d'urnes	
concession de 50 ans	400,00 €
concession de 30 ans	300,00 €
possibilité de pose, à la charge des familles, d'une plaque de marbre noir d'un type unique, afin de préserver la cohérence de cet espace	

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** les tarifs proposés à partir du 1er juin 2024

TARIFS ELAGAGE 2024

Madame Le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'élagage ont été réalisés pour la commune et quelques particuliers en raison du danger et de l'obligation d'entretien du réseau de voirie communale.
Il avait été décidé que les travaux seraient effectués par une entreprise et que les particuliers ayant bénéficié de cette intervention sur leur domaine privé seraient refacturés par la commune. Un état des travaux indiquant la durée des travaux par bénéficiaire a été dressé par l'adjoint en charge du dossier.
Il est donc proposé au conseil d'appliquer la tarification qui a été facturée à la commune, soit 132 TTC de l'heure (132€ en 2023), ainsi qu'une facturation administrative forfaitaire de 25 euros par facture.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

-D'APPLIQUER le tarif de 132 TTC de l'heure ainsi qu'une facturation administrative forfaitaire de 25 euros par facture.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2024

Chaque année, la commune octroie des subventions aux associations.
Le tableau ci-dessous rappelle les subventions qui ont été allouées en 2023 sur présentation du compte administratif.
Pour l'année 2024, les propositions sont présentées dans la dernière colonne :

	Versé 2022	Voté 2023	Voté 2024
SPORT			
Athlétique forme			114
Bleiz Darts Club	114	114	114 (+200)
Coureur des ajoncs	114	114	114
Coureur des ajoncs (entretien des chemins)	112	112	114
Equipondi *	114		114
Futsall	114	114	114
Les Ajoncs d'or	841+378	953	953
Les Ajoncs d'or (entretien des chemins)	112	112	
Les cavaliers du Mont Segal	114	114	114
Les P'tits Lou	114	114	114
Malguénac tennis de table			114
Randonneurs des ajoncs	114,00 €	114	114
Randonneurs des ajoncs (entretien des chemins)	112,00 €	112	112
Roue d'or (cyclotourisme)	114,00 €	114	114
Roue d'or (entretien des chemins)	112,00 €	112	112
Nicol Sport Auto		114	114
CULTURE			
Comité Chapelle du Moustoir « Bugale Er Voater »			114

Comité Chapelle Saint Patern			114
Comité Chapelle Saint Bédic	77		114
Guitare sur scène	114		
Polyculture	114	114	114
Polyculture (organisation du festival)	2890	2344	2344
Radio Bro Gwened *	100	100	100
Jeux M'amuse			114
PARENTS d'élèves écoles			
APEL		Voir délibération N°2023-020	Voir délibération N°2024-040
Amicale laïque			
AUTRES			
ACCA de Malguénac	114,00 €	114	114
Amicale du personnel communal (170€ / agent)	2 890,00 €	2890	3400
Bihan Agri Models	114,00 €	114	
Les doigts d'or	114,00 €	114	114
Section locale de la FNACA	114,00 €	114	114
EDUCATION			
Diwan* (montant par maternelle/primaire)	2 262,21 €	Montant selon Délibération n°2023-019	Montant selon Délibération n°2024-039
Ecole du Château (montant par maternelle/primaire)	784,86		
Centre de formation pour apprentis (20€/apprenti)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Entente morbihannaise du sport scolaire (0,15 € / habitant)	286,05 €		
AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT			
Bretagne Vivante			
Comice agricole du canton de Cléguérec (0,50€ / habitant)	476.75	953.50	476.75
Eaux et Rivières de Bretagne		50	50
GVA - NOVAGRI			
Solidarités paysans	111	111	111
SOLIDARITE			
ADEPEI			
Amicale des donneurs de sang Pontivy	60,00 €	60,00 €	60
AMISEP			
Ass Glenn Hoël (aide à l'enfance maltraitée)			60
Association des paralysés de France	60,00 €		
ATES		60	60
EFAIT (écoute familiale information toxicomanie)		60	
La croix d'or du Morbihan (alcool assistance)	60,00 €		
Le Pas Sage	60,00 €	60	60
Les amis du gros chêne			60
Les blouses roses	60		60
Ligue contre le cancer - comité du Morbihan	60,00 €		
Rayon de soleil			
Resto du cœur - Morbihan	60,00 €	60	60
Rêves de clown	60,00 €	60	
Secours catholique			

Union départementale des sapeurs-pompiers œuvre des pupilles		60	60
Vaincre la mucoviscidose			60
AMF Téléthon			60
Deuil et partage		60	
Prévention routière Finistère	60,00 €	60	
Société de Protection Animale			
Association française des sclérosés en plaque		60	60
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne		60	
Prévention routière			

*hors commune

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- D'OCTROYER les subventions aux associations selon les propositions détaillées ci-dessus.

- **DÉCIDENT DE REPORTER** le vote des subventions exceptionnelles à un prochain conseil.

	CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE SAINTE ANNE- SAINTE BERNADETTE 2024

Madame le Maire invite l'Assemblée à fixer le montant des participations communales aux frais de fonctionnement des 5 classes (primaires et maternelles) de l'école privée mixte Sainte Anne- Sainte Bernadette, sous contrat d'association depuis le 4 septembre 1980.

La commune doit verser la participation due aux écoles privées sous contrat d'association pour les élèves domiciliés à Malguénac. Le calcul du forfait par élève s'établit selon le principe de parité entre l'école publique et l'école privée sous contrat sur la base du coût de l'élève scolarisé dans l'école publique de Malguénac et en distinguant les élèves de maternelle des élèves d'élémentaire.

- **Calcul du contrat d'association 2024**

	Coût élève	Nombre d'élèves	**Total**
Elève primaire	605.06€	75	**45 379.50 €**
Elève maternelle	1149.66€	53	**60 931.98 €**
TOTAL			**106 311.48 €**

Pour rappel, le contrat d'association 2023 était de **99 294.70 €.**

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement d'un montant de **106 311.48** € à l'école privée dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2024.

	AIDES ET SUBVENTIONS associations des écoles 2024

Madame le Maire, invite l'Assemblée à se prononcer sur le renouvellement des aides accordées aux élèves des écoles publiques et privées de la commune et à en fixer les montants :

Il est rappelé que Pontivy Communauté, depuis le 1er janvier 2017, prend en charge le transport des élèves vers les piscines communautaires sur la base du coût réel de 10 allers-retours par classe (ou écoles regroupées) et par an. La participation financière est versée aux communes en fin d'année scolaire sur présentation d'un bilan annuel obligatoire accompagné des factures. La commune doit donc faire l'avance à l'Amicale Laïque et à l'APEL.

Il est proposé de fixer les montants suivants :

- Pour les fournitures scolaires à l'OGEC:

Fournitures scolaires par élève	52,40 €
Crédit pour l'achat du matériel d'enseignement **par classe**	**121,00 €**
Crédit pour achat de revues périodiques **par établissement**	**420,00 €**

- Pour les voyages éducatifs scolaires à l'APEL et à l'Amicale laïque (**sur production de justificatifs des dépenses réellement engagées**).

Voyage éducatif, du primaire ou de maternelle	**20 %**

Le nombre des élèves bénéficiaires des aides votées est celui communiqué par les directeurs des écoles au 30/09/2023 et ayant au minimum 2 ans à cette date, soit :

Ecole Publique : La colline Aux Ajoncs		
3 Classes	Maternelle	34
	Primaire	48
	TOTAL	**82 élèves**
Ecole Privée : Sainte Bernadette		
5 Classes	Maternelle	57
	Primaire	82
	TOTAL	**139 élèves**

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- DE FIXER le montant des aides et subventions aux écoles tels qu'ils ont été proposés.

	PROJET EDUCATIF ET PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ALSH DU MERCREDI

Le Projet Educatif décrit un ensemble de valeurs auxquelles le public, sensibilisé par les actions pédagogiques, est invité à adhérer. Ces valeurs sont transmises au travers des opérations planifiées et réalisées grâce aux moyens mis à disposition. Il détermine les orientations du projet pédagogique.

Le Projet Pédagogique de chaque accueil de loisirs mis en œuvre par l'équipe d'animation tient compte des objectifs fixés dans ce dernier et décrit les actions et opérations à mettre en œuvre au service des valeurs définies par la collectivité. Pour la période concernée, il constitue un document de référence et de planification opérationnelle pour un fonctionnement optimum de l'accueil de loisirs.
Ces documents stratégiques sont indispensables à la mise en œuvre de l'accueil de loisirs nécessaires aux autorisations règlementaires et peuvent être contrôlés par les organismes financeurs tels que la CAF.
Mme CHEREL a proposé à la commission enfance-jeunesse un nouveau projet éducatif ainsi qu'un projet pédagogique issu du travail de l'équipe encadrante de l'ALSH du mercredi dirigé par le directeur M. LE MINIER.
Ces projets devaient être réactualisés pour mieux correspondre au fonctionnement actuel de l'ALSH ainsi qu'aux besoins des enfants. Ils correspondent également aux souhaits de l'équipe d'animation en matière pédagogique et adaptés aux moyens mis en œuvre par la commune. Il est donc proposé au conseil de valider ces nouveaux documents et de les substituer aux versions de 2011.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le projet éducatif et le projet pédagogique de l'ALSH du mercredi pour leur mise en application dès que possible.

	DON ASSOCIATION GUERN/MALGUENAC

L'association de Guern-Malguénac a été dissoute le 31 mars 2024 et a décidé de verser à la commune de Malguénac une partie du solde des comptes. Cette somme pourra servir à l'achat de tente pour l'ALSH de Guern/Malguénac.
La somme versée par l'association est de 405.61€. Il est donc proposé à l'assemblée d'accepter ce versement.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents
- D'ACCEPTER le don de l'association Guern/Malguénac d'un montant de 405.61€.

	Demande de subvention au département : restauration, valorisation église Saint Pierre-Saint Paul /chapelle Saint-Patern

Depuis quelques années l'état du terrasson de l'église s'est fortement dégradé, de nombreuses infiltrations de pluie ont dégradé l'intérieur du clocher. La croix tombée suite aux difficiles conditions climatiques hivernales devra être remontée, il faudra également de réaliser un rejointement de la flèche du clocher et une partie de la balustrade en pierres de taille est à rénover. Les travaux de l'église seront couplés à la rénovation de la voute de la chapelle Saint-Patern.
La maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention au département du Morbihan au titre de la « restauration, valorisation du patrimoine » 2024.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITTE une subvention au département du Morbihan au titre de la « restauration, valorisation du patrimoine » à hauteur de 35% des dépenses subventionnables soit 20 320.48 euros.

	Demande de subvention au département : programme voirie 2024

La commune de Malguénac a prévu un programme d'enrobé de la voirie communale hors agglomération sur 7 lieux dits : Saint Nicolas, Route de Pontivy, Bonne Chère, Rue Fetan Ver, Manevan/Stumultan, Fontaine Faven et Treuguy pour une longueur de voirie cumulée de 1 205 mètres.

La maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention au département du Morbihan au titre de « l'entretien de la voirie hors agglomération » 2024 à hauteur de 40% pour une dépense plafonnée à 25 000 euros par kilomètres de voie impactée par les travaux.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITTE une subvention au département du Morbihan au titre de « l'entretien de la voirie hors agglomération » d'un montant de 12 050 euros.

	INFORMATIONS DIVERSES

Armorique Habitat : ARMORIQUE HABITAT, filiale du Crédit Mutuel Arkéa, est un bailleur qui propose de la location, de l'accession à la propriété, de l'aménagement et de la construction et gestion locative. Au cours d'une rencontre avec les élus, ils ont émis le souhait de pouvoir vendre des logements, neufs ou anciens, sur Malguénac et assurent également des missions de conseil auprès de ceux qui souhaitent acquérir des logements.

Il est important, soulignent les élus, que la création de logements en location compense la vente d'habitations afin de maintenir un équilibre pour garantir un accès à tous au logement sur Malguénac.

P.C.S. -Plan Communal de Sauvegarde : c'est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Il inclut le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui permet d'informer la population (administrés, touristes…) de l'existence de risques et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place.

Depuis 2023 Malguénac devrait être pourvu de ce document car une petite partie du bord de la rivière est en zone inondable. Mme BERNARD a contacté ECTI une association qui propose d'aider Malguénac pour la conception du PCS pour un coût forfaitaire de 1225 euros. Proposition acceptée.

Pour la réalisation du PCS, la Mairie constituera une équipe PCS communale, qui sera chargée de collecter, de valider et d'intégrer les données spécifiques à la commune dans le document PCS.

L'équipe des intervenants ECTI est chargée d'animer les séances de travail. D'une durée de 2 à 3 heures, une réunion de travail avec ECTI peut être prévue toutes les 4 à 6 semaines, en dehors des vacances scolaires. Le

démarrage des travaux peut être prévu dès la fin du second trimestre 2024. La durée de réalisation du PCS s'étend généralement sur une période de 2 à 3 mois.

Travaux en cours :

Restaurant scolaire : quelques problèmes de hauteur de couverture, certains éléments à déplacer. La pose des placo à commencé. Le chantier est bien suivi et se déroule globalement comme prévu.

Annexe pôle santé : Les gros travaux devraient être terminés dans l'été.

Voirie : le programme 2024 va commencer prochainement.

Liaisons douces : M. LE GUEVELLO va intervenir début juin à Park Liam.

Éoliennes Guern : le démontage des éoliennes de Guern va débuter et le transport se fera par Malguénac car le réseau prévu initialement ne sera pas praticable. Un huissier est venu constater par PV l'état du réseau avec M. CHAUVIRE.

Fin du conseil à 21h00.